



# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Procès de réception en préfecture  
067216701698-20250123-003-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2025  
Date de réception préfecture : 03/02/2025

EH/JFS/CS

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 23 janvier 2025 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

*Conseillers élus : 23*

*Conseillers en fonction : 20*

*Conseillers présents : 13*

*Conseillers représentés : 4*

*Date de convocation : 29 novembre 2024*

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

**Présents :** M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Sabrina KIMMICH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Philippe SCHILLING

**Absents excusés avec pouvoir :** Mme Fabienne ANTHONY, pouvoir à Mme Michèle NAVE  
Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSÉ  
M. Maxime KERN, pouvoir à M. Julien ANCKLY  
M. Pierre KOCH, pouvoir à M. Patrick SIMON

**Absents sans pouvoir :** Mme Géraldine FURST, M. François LAEUFER, Mme Carole METZ

#### **Objet : Dénomination de rues au nouveau lotissement**

Il appartient au conseil municipal de déterminer par délibération le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination d'une voie communale, et principalement celle à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il s'agit de dénommer trois rues dans le futur nouveau lotissement « Les Champs 3 » dont l'opérateur est le « Crédit Mutuel Aménagement Foncier ».

M. l'adjoint au Maire Patrick SIMON soumet au conseil municipal la proposition de la Commission Urbanisme réunie le 14 janvier 2025 portant sur la thématique « oiseaux », dans la continuité de ce qui existe déjà à proximité. Il est ainsi proposé Rue des Hérons, Rue des Pinsons et Rue des Grives.

Ces dénominations seront communiquées au centre des impôts fonciers et au bureau du cadastre. Elles seront portées à connaissance du public au moyen de plaques de rue. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

*Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme - Environnement » du 14 janvier 2025,*

*Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,*

*Entendues les explications de M. Patrick SIMON, Adjoint au Maire,*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité,

- **DE VALIDER** les propositions de dénomination suivantes Rue des Hérons, Rue des Pinsons et Rue des Grives selon le plan annexé en pièce jointe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles futurs de cette voie.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 27 janvier 2025

Publiée ou notifiée le 27 janvier 2025

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,  
Sabrina KIMMICH

